

Mars 2008

Le DALO, comment le mettre en œuvre pour qu'il ne devienne pas le droit au logement des oubliés

L'accès au logement, comme la santé et l'éducation, est désormais un droit reconnu permettant à toutes personnes en situation régulière sur le territoire, d'obtenir un toit.

Ce texte participe à une plus grande justice nous rappelant le mot de Martin Luther King que tout retard en est un déni. Il y a donc lieu de se réjouir mais aussi, comme témoins de cette avancée sociale d'en être des acteurs. John Kennedy, lors de son premier discours comme Président, disait à ses concitoyens : ne demandez pas ce que la Nation peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour elle.

L'opposabilité de ce droit a au moins deux conséquences :

- ✓ **la nécessité d'une adéquation des prix des loyers avec la solvabilité des ménages,**
- ✓ **des constructions qui soient des réponses crédibles aux besoins réels en tenant compte des bassins d'emplois.**

La loi du 5 mars 2007 entend mettre définitivement un terme à cette dramatique injustice condamnant les plus fragilisés de notre société à se voir fermer les portes jusqu'à parfois connaître l'inacceptable, la rue. Telles sont encore les conditions de près de 100 000 de nos concitoyens.

Le rapport de la Fondation Abbé Pierre en date de ce 1^{er} février 2008 soulignait que 1 131 500 personnes n'ont pas de logement personnel et que 2 187 000 vivent dans des conditions de logement très difficiles.

Cette loi n'est pas sans exprimer un grand souffle de solidarité. L'une des plus graves stigmatisations de l'exclusion n'est-elle pas précisément de ne pas pouvoir avoir de logement ce qui, littéralement, veut dire « vous n'avez pas votre place ».

Terrible !

Il est évalué que près de **600 000 personnes** sont susceptibles de faire jouer dès maintenant l'opposabilité de ce droit au logement.

Les pouvoirs publics se trouvent comme désemparés devant l'ampleur des besoins ; quelle peut être la réponse pour un droit au logement effectif sans assister à un encombrement des tribunaux.

Il vient immédiatement à l'esprit les chiffres de la vacance des logements - évalués à des centaines de milliers - mais ils sont trompeurs car, à regarder de près, ils disent souvent un habitat insalubre, voire indigne.

Il existe une réserve, et c'est sans doute un danger, avec ces machines à loger que constituent ces tours et barres désertées tant elles sont le lieu de violences actives ou passives. Des territoires sont parfois désignés comme des lieux de « non droits », mettant à mal la « Res-Publica ».

Comprenons bien, cette loi était nécessaire, il est bien qu'elle fut votée avec la grande adhésion que l'on sait. Elle ne crée pas de difficultés, mais elle les révèle tant l'agir s'inscrit dans l'urgence. Inutile de penser que ces logements pourront être là comme par enchantement. Leur construction nécessitera du temps. Or il manque.

Puisse-t-il ne pas être la cause :

- ✓ **d'une ouverture des quartiers très fragilisés à des populations qui ne le sont pas moins.**

Ce droit qui, par ses perspectives, traduit une avancée sociale ne doit pas s'avérer dans son application comme un recul très sensible de la mixité et de la cohésion sociale.

Le droit au logement opposable ne saurait devenir celui des oubliés -qui le resteraient encore davantage- pour être accueillis dans des quartiers marqués par la stigmatisation,

- ✓ **d'une augmentation des places de l'hébergement au détriment de l'habitat, si bien que s'accroîtrait encore l'abîme entre la grande précarité des uns et l'installation des autres.**

Paul Bouchet, ancien Président d'ATD Quart Monde soulignait, avec la conviction et la force qui sont les siennes, qu'un droit pour les pauvres est toujours un pauvre droit.

L'heure vient où pour éviter cette dramatique dérive, il faut briser cette spirale infernale du logement social qui enferme. Il s'agit moins de construire pour des catégories sociales que de solvabiliser les foyers, pour que tous trouvent ce logement décent, loin des séparations qui se révèlent dommageables pour la société.

Je ne sais pas si le calendrier de l'application du droit au logement opposable doit être revu, mais l'urgence est de construire « autrement » afin que ce nœud gordien que représente le mal-logement pour la cohésion sociale puisse enfin se desserrer, faute de quoi nous assisterons à une société plus fracturée encore.

Cette interrogation, pour être partagée, nous interdit cependant de désespérer. Conscients que nous n'avons pas le droit de nous payer de mots, n'éprouvons-nous pas cette commune volonté de construire plus et de bâtir mieux.

Urgence de nouveaux soutiens et de nouveaux engagements. Merci du vôtre sans lequel rien ne serait possible.

Bernard Devert